



Bastia

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la ville de Bastia du Mercredi 10 novembre 2021

Objet : Approbation d'avenants aux conventions d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations familiales pour le versement du « bonus territoire – convention territoriale globale (CTG) »

Date de la convocation : jeudi 4 novembre 2021

Date d'affichage de la convocation : jeudi 4 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le 10 novembre 2021 à 17h00, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée : 42

Nombre de membres en exercice : 42

Quorum : 22

Nombre de membres présents : 32

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

Etaient présents: Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame de GENTILI Emmanuelle ; Monsieur MILANI Jean-Louis ; Madame LACAVE Mattea ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Monsieur De ZERBI Lisandru ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame CARRIER Marie-Dominique ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur DALCOLETTI François ; Monsieur DEL MORO Alain ; Monsieur FABIANI François ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Madame LUCIANI Emmanuelle ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Madame PELLEGRINI Leslie ; Monsieur PIERI Pierre ; Madame TIMSIT Christelle ; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur TATTI François ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien.

Etaient absents : Madame BELGODERE Danièle ; Madame VESPERINI Françoise

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;

Monsieur TIERI Paul à Madame LACAVE Mattea ;

Madame ORSINI-SAULI Laura à Monsieur LUCCIONI Don Petru ;

Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda à Monsieur GRAZIANI Antoine ;

Monsieur LINALE Serge à Monsieur FABIANI François ;

Monsieur ROMITI Gérard à Monsieur MASSONI Jean-Joseph ;

Monsieur MONDOLONI Jean-Martin à Madame GRAZIANI-SANCIU Livia ;

Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien à Monsieur TATTI François.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :

Madame Mattea Lacave élue secrétaire prend place au bureau



Le conseil municipal,

Vu la circulaire de la Caisse nationale des allocations familiales officialisant le déploiement des Conventions territoriales globales et le remplacement des Contrats enfance jeunesse parue le 17 janvier 2020 ;

Vu la délibération n°2016/DEC/01/06 en date du 20 décembre 2016 portant renouvellement du contrat enfance et jeunesse 2016-2019 avec la Caisse d'allocations familiales ;

Vu l'avis favorable de la commission des affaires économiques, sociales, culturelles et de l'éducation en date du 8 novembre 2021 ;

Considérant que notre collectivité mène une politique volontaire et diversifiée en direction des familles ;

Considérant que pour mener ses actions, elle est soutenue financièrement par la Caisse d'Allocations familiales (CAF), partenaire privilégié en ce domaine ;

Considérant que ce soutien se caractérise par le versement d'une prestation de service lié à une convention d'objectifs et de financement signée pour chaque accueil déclaré et, en complément pour certaines structures, par le versement au titre du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) d'une prestation de service « enfance jeunesse » ;

Considérant que dans le cadre de la réforme de sa politique de contractualisation, la Caisse Nationale d'Allocations Familiales remplace depuis 2020 les CEJ par des Conventions Territoriales Globales (CTG) ;

Considérant que le CEJ entre la Ville de Bastia et la CAF de Haute Corse a ainsi pris fin le 31 décembre 2019 ;

Considérant qu'il a été reconduit par un avenant pour l'année 2020 qui a permis le versement de 459 191,76 € ;

Considérant que la CAF de Haute Corse sollicite la Ville de Bastia pour la signature d'avenants permettant de garantir la poursuite des financements dont elle bénéficiait au titre du CEJ à travers le « Bonus Territoire CTG » tel qu'indiqué dans la CTG signée à l'échelle intercommunale le 25 octobre 2021 ;

Considérant que Les structures concernées par les avenants joints en annexe sont les suivantes :

- Le RAM (Relais Assistants Maternels) pour une convention conclue du 01/01/2020 au 31/12/2022
- L'ALSH « Accueil adolescents » (séjours organisés en hiver et en été pour les 14/17 ans) pour une convention conclue du 01/01/2020 au 31/12/2023
- Les ALSH extrascolaires L'Arinella et Centre ancien-Venturi pour une convention conclue du 01/01/2020 au 31/12/2023
- Les ALSH périscolaires sur la pause méridienne Calloni et Venturi pour une convention conclue du 01/01/2020 au 31/12/2023
- Le multi accueil L'Anghjulelli pour une convention conclue du 01/01/2021 au 31/12/2025.
- La crèche municipale L'Anghjulelli pour une convention conclue du 01/01/2020 au 31/12/2023.

Après avoir entendu le rapport de Madame Ivana POLISINI,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,



Article 1 :

- **Approuve** les avenants à chaque convention concernée joints en annexe.

Article 2 :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer lesdits avenants.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Pierre Savelli

Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

2021/NOV/01/16

Signé par : Pierre SAVELLI

Date : 20/11/2021

Qualité : MAIRE

Page 3 sur 3